

INFORMATIONS POUR OBTENIR UNE SUBVENTION

La communes de Hauterive subventionnent les parents qui inscrivent leur enfant à la maternelle pour autant que leurs revenus n'excèdent pas certaines limites (voir tableau sur le site internet de votre commune).

Pour obtenir une subvention, vous devez fournir 3 documents (évent.2)

Vous trouverez ces documents sur le site internet de la commune :

1^{er} document :

Votre employeur doit remplir le « Questionnaire pour la détermination du tarif ». Si une seule personne de la famille exerce une activité lucrative, veillez à **remplir complètement** ce formulaire et passez directement au 3^{ème} document.

2^{ème} document :

Si le/la conjoint/e exerce une activité lucrative, son employeur doit aussi remplir un « Questionnaire pour la détermination du tarif »

3^{ème} document :

Vous devez encore remplir « La demande de subside ».

Ces documents doivent impérativement être envoyés au **plus tard le 31 juillet**.

Adresse d'envoi :

Administration communale de Hauterive, Rte de Posieux 4, 1730 Ecuvillens

PS : Vous devrez peut-être y ajouter les justificatifs si vous bénéficiez d'une pension alimentaire, d'une bourse d'études, d'allocations de chômage ou d'une rente.